

GUIDE PRATIQUE DU PASSAGE À L'EURO



- Tous les pays de la zone euro
- Votre monnaie en euros : les pièces et les billets
- Vos achats en euros : vos produits quotidiens en euros
- Vos dépenses et l'euro
- Votre gestion en euros
- Vos euro-contacts
- **Votre euro-mémo à conserver**



L'euro, c'est plus facile ensemble.



UNION EUROPÉENNE



Le 31 décembre 2001 à minuit, l'euro remplacera le franc. À quelques mois de ce passage le compte à rebours de l'euro pratique a déjà commencé. Ce passage, nous allons le réussir ensemble. Pour que chacun puisse vivre cet événement dans les meilleures conditions, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a mis en place un programme d'accompagnement pour vous faciliter le passage à l'euro.

Ce guide pratique en est l'illustration concrète. Chacun de nous va pouvoir grâce à lui commencer à apprendre l'euro. Vous y trouverez les pays qui font partie de la zone euro et qui vont vivre avec nous le passage à l'euro, les pièces et les billets de notre nouvelle monnaie et des repères de prix en euros de produits quotidiens. Des conseils et des renseignements pour bien vivre l'euro, ainsi que des contacts sont mis à votre disposition. L'euro-mémo situé à l'intérieur du guide vous aidera à vous familiariser avec notre nouvelle monnaie. Vous y retrouverez un guide de conversion et des formules simples pour passer de l'euro au franc, ainsi que les grandes dates qui vont rythmer cet événement historique.

Ce passage à l'euro renforce notre solidité économique. Il marque d'une certaine façon notre entrée dans l'Europe de demain. Tous ensemble, nous allons le réussir.

Laurent FABIUS

*Ministre de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie*



La zone euro

Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France*, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal : ces 12 pays de l'Union Européenne forment la zone euro. Depuis le 1^{er} janvier 1999, ils ont comme monnaie officielle l'euro.**

À partir de maintenant, vous avez grand intérêt à passer à l'euro progressivement pour être prêt le 31 décembre 2001 à minuit.

• À partir du 1^{er} janvier 2002, lorsque vous voyagez dans l'un de ces 12 pays, il n'y aura plus de conversion à faire puisque nous aurons tous la même monnaie***. Ce sera plus simple.

• Pour tous les autres pays hors zone euro, vous changerez vos

euros contre la monnaie du pays dans lequel vous vous rendez, sur la base du cours de l'euro à cette date.

• Dans les territoires d'outre-mer (Polynésie, Nouvelle Calédonie...), on continuera à utiliser le franc pacifique (franc CFP), car ils ne font pas partie de l'Union Européenne.



Les 12 pays de la zone euro

- 12 pays intégrés à la zone euro
- 3 pays de l'Union Européenne non intégrés à la zone euro
- Pays non membres de l'Union Européenne

* métropole, DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion), St Pierre et Miquelon et Mayotte

** avec la Grèce qui a adopté l'euro au 1^{er} janvier 2001

*** depuis le 1^{er} janvier 1999, vous n'avez plus à payer de commission de change à l'intérieur de la zone euro.



Notre nouvelle monnaie

Dès le 1^{er} janvier 2002, les pièces et billets en euros seront mis en circulation en France ainsi que dans chacun des 11 autres pays de la zone euro.

Les pièces en euros pile et face

Il existe 8 pièces en centimes (ou cents) ou en euros. "Côté pile", chaque pièce est identique dans tous les pays de la zone euro. À l'inverse, le "côté face" utilise des symboles nationaux (pour la France : Marianne, la semeuse, un arbre).



1 centime d'euro
→ environ 7 centimes de franc



2 centimes d'euro
→ environ 13 centimes de franc



5 centimes d'euro
→ environ 33 centimes de franc



10 centimes d'euro
→ environ 66 centimes de franc



20 centimes d'euro → 1,31 franc



50 centimes d'euro → 3,28 francs



1 euro → 6,56 francs



2 euros → 13,12 francs

ou cent (appellation communautaire)



" Ces pièces et billets, quel que soit leur " côté face ", seront utilisés dans les 12 pays de la zone euro. "

Les billets en euros recto-verso

Ces 7 coupures de billets sont absolument identiques recto-verso dans les 12 pays de la zone euro.



5 euros
→ 32,80 francs



10 euros
→ 65,60 francs



20 euros
→ 131,19 francs



50 euros
→ 327,98 francs



100 euros
→ 655,96 francs



200 euros
→ 1311,91 francs



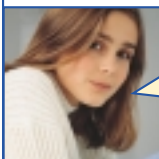
500 euros
→ 3279,79 francs



Des prix en euros : commencez à les apprendre ...

Ces produits font partie de notre quotidien. Nous habituer dès aujourd'hui à identifier leur prix en euros, c'est nous familiariser avec notre nouvelle monnaie. C'est également apprendre à nous référer à un nouvel ordre de grandeur.

Dès maintenant, le double affichage des prix en euros et en francs commence à se généraliser dans les points de vente, avec l'euro plus visible que le franc. À partir du 1^{er} janvier 2002, l'affichage des prix en euros sera obligatoire, mais le double affichage pourra encore être pratiqué par les commerçants. Attention ! Regardez attentivement les 2 chiffres après la virgule qui font l'objet d'un arrondi.



“ Dès à présent, commencez à vous constituer une liste personnelle de vos achats réguliers en francs et en euros. ”



Baguette de pain*

0,61 € 4,00 F



Un litre de lait*

0,70 € 4,60 F

Taux de conversion officiel : 1 euro = 6,55957 francs

	1€	5€	10€	20€	40€	50€	75€	100€	500€	1000€	5000€	10000€
Euros ↔ Francs	6,56F	32,80F	65,60F	131,19F	262,38F	327,98F	491,97F	655,96F	3279,79F	6559,57F	32797,85F	65595,70F

* ces prix ont une valeur indicative

... et vous apprendrez à compter en euros



Machine à laver le linge*

442,10 € 2900,00 F



Timbre poste

0,46 € 3,00 F



Journal quotidien*

0,76 € 5,00 F

1,07 € 7,00 F



Une place de cinéma*

6,86 € 45,00 F



Voiture*

8994,49 € 59000,00 F



Consultation médicale

17,53 € 115,00 F



Disque compact*

19,82 € 130,00 F

1F	5F	10F	20F	40F	50F	75F	100F	500F	1000F	5000F	10000F
0,15€	0,76€	1,52€	3,05€	6,10€	7,63€	11,43€	15,23€	76,22€	152,43€	762,25€	1524,49€

Francs



Euros

* ces prix ont une valeur indicative



L'euro dans vos dépenses quotidiennes

Les prix en francs doivent être convertis en euros selon les règles officielles de conversion et d'arrondis.

Le passage à l'euro ne peut en aucun cas augmenter le niveau général des prix.

Vos commerçants et l'euro

Vos commerçants se préparent déjà à l'euro : " l'euro-logo " apposé sur la vitrine d'un commerçant signifie qu'il s'engage à pratiquer le " double affichage " de ses prix en euros et en francs et à accepter les paiements en euros. La conversion des prix en euros doit être effectuée selon les règles officielles de conversion.



pouvez payer par carte bancaire* en euros sans changer votre carte ni votre code : votre carte est valable jusqu'à sa date d'échéance. La mention EUR doit apparaître sur l'écran du terminal et le ticket édité doit indiquer le montant en euros et en francs.

Attention : avant de taper votre code, vérifiez bien si le montant est en euros ou en francs.



Comment régler en euros

① **Dès maintenant et jusqu'au 31 décembre 2001**, vous pouvez régler vos achats en euros mais uniquement par chèque ou carte bancaire à partir d'un compte en francs ou en euros.

Votre banque ou La Poste vous délivre dès à présent un chéquier en euros. Ces chèques comportent la mention spéciale " à rédiger exclusivement en euros " et se remplissent comme un chèque en francs.

Attention : n'inscrivez pas de montant en francs sur des chèques en euros et inversement. Utilisez-les pour vous habituer aux prix en euros (les mandats postaux doivent rester libellés en francs jusqu'au **1^{er} janvier 2002**).

Si le terminal de carte bancaire de votre commerçant est adapté, vous

Les "premiers euros" seront disponibles auprès de votre banque et à La Poste à partir du **14 décembre 2001**, sous forme de sachets contenant 40 pièces, vendus 100 francs (15,24 euros), mais ils ne pourront pas être utilisés avant le **1^{er} janvier 2002**.

② **À partir du 1^{er} janvier 2002 vous paierez avec des pièces et des billets en euros** (jusqu'au 17 février 2002 minuit, il sera encore possible de payer avec des pièces et des billets en francs), toutefois **vous ne pourrez plus payer en francs par chèque, carte bancaire, TIP ou virement**. Mais les chèques signés avant le 31 décembre 2001 seront honorés.

③ **À partir du 18 février 2002** vous ne pourrez plus payer qu'en euros.



L'euro dans votre gestion quotidienne



Le contenu et la forme des contrats que vous avez signés ne peuvent faire l'objet d'aucune modification à l'occasion du passage à l'euro, sauf la conversion en euros.



Votre contrat de travail et votre salaire

Le changement de monnaie ne modifie pas les contrats et le passage à l'euro ne peut permettre la modification de votre contrat de travail ni la modification du montant de votre salaire.

Votre salaire peut être versé en euros dès maintenant, mais votre entreprise doit vous prévenir à l'avance et votre bulletin de paie devra comporter des indications chiffrées en francs jusqu'à fin 2001.

À partir du **1^{er} janvier 2002**, votre salaire sera obligatoirement versé en euros et le bulletin de paie comportera uniquement des indications chiffrées en euros.

Vos prestations sociales

Le montant de vos allocations ne sera pas modifié mais il sera versé

en euros après application des règles officielles de conversion. Certains organismes de Sécurité sociale (branche vieillesse, famille ou maladie) sont déjà prêts à verser des prestations en euros. **Les allocations familiales, les retraites et l'assurance chômage seront versées en euros à partir du 1^{er} janvier 2002.**

Votre bail de location

Le contrat de location de votre appartement ne peut pas être modifié par le propriétaire à l'occasion du passage à l'euro. Les conditions de ce contrat subsistent avec le même montant converti en euros et les mêmes échéances de paiement.

Si vous signez en 2001 un contrat de bail devant durer au-delà du 1^{er} janvier 2002, il est conseillé de l'établir en euros.

REVENUS ET PRESTATIONS SOCIALES AU 01/01/2001

SMIC brut mensuel (base 169 heures) : 1 082,60 € (7 101,38 francs)

Plafond de la Sécurité sociale : 2 279 € (14 950 francs)

(la loi précise que le plafond de la Sécurité sociale et le montant des cotisations sont arrondis à l'euro le plus proche).

RMI : 397,66 € (2 608,50 francs)

(pour une personne seule sans ressource).

Allocations familiales pour 2 enfants : 167,54 € (1099 francs)

(montant brut pour 2 enfants de moins de 16 ans).

L'€uro dans votre gestion quotidienne

Votre compte bancaire et l'€uro

À partir du 1^{er} juillet 2001, les banques et La Poste convertiront automatiquement et gratuitement tous les comptes bancaires et postaux de leurs clients en euros après les en avoir informés (comptes courants, comptes d'épargne, Livret A, etc.).

À partir du 2^e semestre 2001, vos chèques seront renouvelés automatiquement en euros. Les ordres permanents de virements effectués par votre banque seront automatiquement convertis en euros.

La conversion, qui est gratuite, est faite au taux officiel de conversion (1 euro = 6,55957 francs) qui s'impose à tous.

Le passage à l'€uro ne modifie pas les conditions de gestion des comptes bancaires.

Vos contrats d'assurance et l'€uro

Vos contrats seront automatiquement et gratuitement convertis en euros le 1^{er} janvier 2002. Ce passage à l'€uro sera sans effet sur les garanties de vos contrats en cours et sur le niveau de vos cotisations.

Les emprunts et l'€uro

Si vous avez des emprunts en cours (pour le logement...), la conversion de votre emprunt en euros consistera en général pour votre banque de convertir le capital restant dû en euros et prévoir un nouveau tableau d'amortissement en euros.

Le taux du prêt et sa durée jusqu'à l'échéance restent inchangés.

L'arrivée de l'€uro peut faciliter la comparaison des offres faites par les banques et les organismes financiers de n'importe quel pays de la zone euro. Attention ! Renseignez-vous sur les conditions et la fiscalité : le plus souvent c'est la législation du pays d'origine de la banque qui s'applique.

Votre compte d'épargne et l'€uro

Tout comme votre compte bancaire ou postal, tous les comptes d'épargne, PEL, CEL, PEA, PEP, Livret A ... vont progressivement être convertis en euros. L'encore, votre banque se charge de faire les conversions, au taux officiel, automatiquement et gratuitement.

NOUVEAUX SEUILS AU 01/01/2002 *

CODEVI : 4600 (30 174,02 F)

1^{ER} LIVRET DES CAISSES D'ÉPARGNE :
15300 (100 361,42 F)

LIVRET JEUNES : 1600 (10 495,31 F)

* sur la base des plafonds actuels



Votre portefeuille de titres et l'euro

Depuis le **1^{er} janvier 1999**, les cours des titres, des actions, des obligations ou des SICAV, sont exprimés en euros. Vous pouvez aussi annoncer en euros le montant que vous souhaitez investir.

Vos impôts et l'euro

Depuis le **1^{er} janvier 1999**, vous pouvez régler vos impôts en euros. À partir du **1^{er} janvier 2002**, l'ensemble des impôts sera déclaré et payé en euros. Ainsi, votre prochaine



déclaration de revenus déposée en mars 2002 et portant sur l'année 2001 devra être effectuée en euros, que vous ayez perçu vos revenus en francs ou en euros au cours de cette même année 2001.

Les actes devant notaire et l'euro

Les actes passés devant notaire avant le **1^{er} janvier 2002** en francs restent valables. Le principe de la continuité des contrats maintient les modalités existantes (prêts, assurance-vie...). Cependant, dès maintenant, rédigez en euros les nouveaux actes passés avec échéance après le **1^{er} janvier 2002** (emprunts, acquisitions immobilières, testaments, donations, successions...). **Le passage en euros s'effectue sans frais supplémentaires chez le notaire.**

Vos recours en cas de litige concernant l'euro

Des observatoires locaux ont été installés dans chaque département afin de prévenir et recenser les problèmes liés à l'utilisation de l'euro et régler à l'amiable les petits litiges ayant pour origine l'utilisation de l'euro. Pour les contacter, appelez gratuitement le 0 800 01 2002.

L'EURO ET ...

Les sourds et les malentendants	Les déficients visuels	Les personnes en difficulté	Les personnes âgées
<p>Un dépliant et une affiche ont été conçus. Une cassette vidéo en langue des signes est en cours de réalisation.</p> <p>Renseignements : Fédération nationale des sourds de France 1, avenue du 11 novembre 92120 Montrouge Fax : 01 46 55 12 00.</p>	<p>Des documents en braille et en gros caractères sont édités par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.</p> <p>Pour tout renseignement : Comité national de promotion sociale des aveugles et amblyopes Projet Euro Vision France BP 39 - 94800 Villejuif Tél : 01 46 78 57 68.</p>	<p>Le programme "Tous prêts pour l'euro", fruit d'un partenariat entre le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et la Caisse des Dépôts et Consignations, propose des formations et des outils pour 20 000 intervenants sociaux.</p> <p>Renseignements : Trésorerie générale de votre département.</p>	<p>Le programme "Les euro-formateurs" financé par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, par des conseils généraux et des caisses de retraite, vise à former 4 000 retraités bénévoles.</p> <p>Renseignements : INRAC 21, rue d'Hauteville 75010 Paris.</p>

Vos Euro Contacts

*Une question,
un conseil,
une information
sur l'euro ?*



Téléphone

APPEL GRATUIT

 **N° Vert** 0 800 01 2002



Internet

www.euro.gouv.fr

(prix d'une communication téléphonique)



Minitel

3615 euro2002

(0,37 F TTC/minute)



Mai 2001

Direction des relations avec les publics et de la communication

EUROMEMO



Apprenons
à compter en euros

*L'euro, c'est plus
facile ensemble.*



UNION EUROPÉENNE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Guide de conversion

Les pièces et billets en euros (après arrondis, voir ci-contre)

Les pièces en euros	Les billets en euros
 1 centime d'euro → environ 7 centimes de franc	 5 euros → 32,80 francs
 2 centimes d'euro → environ 13 centimes de franc	 10 euros → 65,60 francs
 5 centimes d'euro → environ 33 centimes de franc	 20 euros → 131,19 francs
 10 centimes d'euro → environ 66 centimes de franc	 50 euros → 327,98 francs
 20 centimes d'euro → 1,31 franc	 100 euros → 655,96 francs
 50 centimes d'euro → 3,28 francs	 200 euros → 1311,91 francs
 1 euro → 6,56 francs	 500 euros → 3279,79 francs
 2 euros → 13,12 francs	

ou cent (appellation communautaire)



Méthode simple et approximative de conversion

"Pour convertir approximativement une valeur euro en franc et inversement, voici deux formules" :

Mon prix en francs
+ la moitié de mon prix en francs
le tout divisé par 10

=
mon prix approché en euros
Exemple : une baguette
 $(4 F + 2 F) : 10 \rightarrow 0,6 \text{ €}$

Mon prix en euros
- un tiers de mon prix en euros
le tout multiplié par 10

=
mon prix approché en francs
Exemple : une baguette
 $(0,6 \text{ €} - 0,2 \text{ €}) \times 10 \rightarrow 4 F$

Règles de conversion et d'arrondis



Taux de conversion officiel :
1 euro = 6,55957 francs

Comment convertir ?

- Pour passer de l'euro vers le franc, il faut **multiplier** le montant en euros **par 6,55957**.
- Pour passer du franc vers l'euro, il faut **diviser** le montant en francs **par 6,55957**.

Comment arrondir ?

Quand on divise un prix en franc par **6,55957**, on obtient une somme en euros avec **plusieurs décimales**. Il faut donc **l'arrondir**. Comment? Les sommes converties sont arrondies au centime d'euro inférieur ou supérieur **le plus proche** :

- si le troisième chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondit au centime inférieur ;
- s'il est égal ou supérieur à 5, on arrondit au centime supérieur.

Exemples d'arrondis :

50,00 F / 6,55957 = 7,62245 € → soit 7,62 €
190,00 F / 6,55957 = 28,96531 € → soit 28,97 €
266,50 F / 6,55957 = 40,62766 € → soit 40,63 €



Carte mémo de conversion

1 € = 6,55957 francs

Comment convertir ?

- Une valeur euro en francs → multipliez-la par 6,55957.
- Une valeur franc en euros → divisez-la par 6,55957.

Aide-mémoire :

1,5 € → environ 10 F
15 € → environ 100 F

L'euro en 7 dates clés

	À partir de juillet 2001	Les comptes bancaires des particuliers et des entreprises passent progressivement en euros et les banques fournissent systématiquement des chèquiers en euros .
	Début décembre 2001	Les commerçants et artisans reçoivent des fonds de caisse (pièces et billets) en euros.
	14 décembre 2001	Pour 100 F (soit 15,24 €), les particuliers peuvent acquérir leurs " premiers euros " .
	1 ^{er} janvier 2002	L'euro et ses centimes (ou cents) sont mis en circulation dans les 12 pays de la zone euro.
	1 ^{er} janvier au 17 février 2002 à minuit	Double circulation des francs et des euros. Retrait progressif des pièces et des billets en francs.
	17 février 2002 à minuit	Suppression du cours légal des pièces et billets en francs.
	Jusqu'au 30 juin 2002	Vous pouvez échanger gratuitement jusqu'au 30 juin 2002 vos pièces et billets en francs auprès de votre banque, de La Poste et de la Banque de France* qui vous préciseront les modalités de cette opération.
	Après le 30 juin 2002	Les pièces en francs peuvent être échangées gratuitement pendant 3 ans et les billets pendant 10 ans auprès de la Banque de France* et du Trésor Public.

* et de l'IEDOM pour les départements d'Outre-Mer, St Pierre et Miquelon et Mayotte.



**Une question, un conseil,
une information sur l'euro ?**



Téléphone

APPEL GRATUIT

N° Vert 0 800 01 2002



Internet

www.euro.gouv.fr

(prix d'une communication téléphonique)



Minitel

3615 euro2002

(0,37 FTTC/minute)